



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 56739

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en place d'une politique générale spécifique en faveur des traumatisés crâniens et des cérébro-lésés pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes et de leurs familles. On estime à environ 120 000 le nombre de personnes qui, chaque année en France, présentent des séquelles plus ou moins graves allant du syndrome post-commotionnel, à des problèmes de motricité, des troubles comportementaux et à l'état d'éveil non répondant. Ces séquelles ont un impact considérable sur la vie quotidienne, la réinsertion sociale, familiale, scolaire et professionnelle. Il convient donc de mettre en place des mesures adaptées comme, par exemple, la création d'unités médicales spécialisées, le développement de réseaux d'accompagnement à domicile, la sensibilisation des services de l'éducation nationale afin de permettre aux jeunes blessés de poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions ainsi que l'accès à la prestation de compensation du handicap après 60 ans. Il souhaite par conséquent connaître la position du Gouvernement sur ces demandes légitimes et savoir comment elle prévoit d'assurer un accompagnement, sur le long terme, adapté à la situation du handicap et au projet de vie des victimes de lésions cérébrales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56739

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4411

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)